

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets**

**Bureau des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par :

N° 2015-27554/DENV

Le Directeur,

à

Nouméa, le - 2 OCT. 2015

Syndicat des copropriétaires de la résidence Samaya
C/O Patrimoine Immobilier
BP 687
98845 Nouméa cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 23 septembre 2015 sur l'ouvrage de traitement des
eaux usées de la résidence Samaya, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a
été réalisée le 23 septembre 2015 sur votre installation de traitement des eaux usées de la
résidence Samaya, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice adjointe de l'environnement


Céline MARTINI